

**CAHIER DES CHARGES
VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**OBJET DE LA CONSULTATION :
MARCHE DE FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE AMENAGE
POUR LA MISSION HORS LES MURS D'ACCUEIL
DE LA SPL DESTINATION LES SABLES D'OLONNE**

Cadre Légal et Réglementaire :

La consultation s'effectue selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 26 juillet 2015 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés

Date limite de réception des offres : mercredi 22 septembre 2021 – 12h00

ARTICLE 1 – OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché

Le marché a pour objet la fourniture (achat) d'un véhicule utilitaire aménagé pour la mission d'accueil hors les murs de la SPL Destination Les Sables d'Olonne.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la Société Publique Locale (SPL) Destination Les Sables d'Olonne, 1 promenade Wilson, 85100 LES SABLES D'OLONNE, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Yannick MOREAU.

1.3. Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.4. Décomposition en lots

Sans objet.

1.5. Durée du marché

Le présent marché est conclu à terme pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour la mission d'accueil hors les murs à compter de sa date de notification prévisionnelle au 30 septembre 2021.

1.5. Conditions financières

1.5.1 - *Forme et nature des prix*

Le marché est conclu selon des prix unitaires fixes.

S'il est établi à l'étranger, le candidat pourra proposer des indices de révision de prix équivalents publiés dans son pays d'origine par rapport à ceux fixés au cahier des charges.

1.5.2 - *Modalités de financement et de règlement*

Le règlement des dépenses s'effectuera par virement dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de réception des factures adressées au service comptable de SPL Destination Les Sables d'Olonne.

Le financement de la prestation est imputé en totalité sur le budget de SPL Destination Les Sables d'Olonne.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Forme juridique des candidats

Aucune forme de groupement n'est imposée par la SPL Destination Les Sables d'Olonne pour la présentation des candidatures et des offres. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Il est, dès lors, interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant comme mandataire pour plusieurs groupements.

2.4. Modification de détail du dossier de consultation

La SPL Destination Les Sables d'Olonne se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au cahier des charges de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du cahier des charges par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à apporter de modifications au dossier de consultation.

ARTICLE 3 – CONTENU ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Contenu du « dossier de consultation aux entreprises »

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le présent cahier des charges valant règlement de consultation.

3.2. Remise du dossier de consultation

3.2 .1. - Publicité

L'avis de marché relatif à la présente consultation fait l'objet d'une publication d'un avis d'appel à la concurrence sur <https://www.marches-securises.fr>.

3.2 .2. - Retrait du dossier de consultation

Les candidats peuvent obtenir le dossier de consultation en le téléchargeant gratuitement à partir du site identifié ci-dessus.

En acceptant ce dossier, le candidat et soumissionnaire s'engage à garder confidentielle toute information contenue dans le dossier. Les informations et documents contenus dans le dossier ne sauraient ainsi être utilisés par les candidats et soumissionnaires à d'autres fins que l'élaboration de leurs offres à la présente consultation.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

1. le présent cahier des charges valant règlement de consultation paraphé et signé par le candidat ;
2. une présentation du candidat permettant d'évaluer ses capacités techniques et notamment des références récentes pour prestations similaires (capacités techniques et professionnelles appréciées à travers les références ainsi que les moyens humains et techniques du candidat - capacités économiques et financières appréciées notamment à travers les chiffres d'affaires au regard du montant estimé du présent marché) ;
3. un mémoire technique argumenté présentant un plan détaillé du véhicule intégrant l'ensemble des aménagements intérieurs et extérieurs. Il est entendu que ces plans d'aménagement tiendront compte des options demandées et pourront être modifiés (aménagements notamment) par la SPL au moment de la notification du marché, à la condition que ces modifications ne changent pas substantiellement l'économie du marché.

ARTICLE 5 - REMISE DES OFFRES

5.1. Modalités de transmission des offres

Remise des plis par voie dématérialisée :

Attention depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres ne peuvent être envoyée QUE par voie dématérialisée. Les candidats devront remettre leur offre via le site :

<http://www.marches-securises.fr>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature électronique n'est pas obligatoire.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. Ainsi, le soumissionnaire est invité à joindre une copie sous format informatique au format pdf, sur clef USB, les pièces mentionnées ainsi que tout document qu'il considère comme essentiel pour la compréhension de son offre. Cette copie n'a pas de valeur contractuelle.

5.2. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au : mercredi 22 septembre 2021 à 12H00 précises

ARTICLE 6 – SELECTION DES OFFRES

6.1. Critères de sélection des offres

La sélection des offres sera effectuée dans les conditions définies à l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Toute offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable sera, en principe, immédiatement écartée.

Néanmoins, la SPL Destination Les Sables d'Olonne peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, dans un délai

approprié et, en tout état de cause, identique pour tous. Dans tous les cas, la régularisation des offres n'a pas pour objet de permettre aux soumissionnaires d'en modifier les caractéristiques.

6.2. Sélection des offres

Les critères appliqués pour le jugement des offres sont énumérés ci-après.

1. Qualité du candidat apprécié à travers sa présentation technique et financière (comptant pour 10% de la note finale) ;
2. Qualité technique de l'offre, pertinence des réponses au cahier des charges (comptant pour 30% de la note finale) ;
3. Qualité technique de l'offre, engagement du candidat sur le planning de réalisation (comptant pour 20% de la note finale) ;
4. Prix de la prestation (comptant pour 40% de la note finale).

La note attribuée sera exprimée sur 20.

L'évaluation de la notation pour le critère « Prix de la prestation » est la suivante : $10 \times$ (multipliée) (prix de l'offre économique la plus avantageuse / (divisée) prix de l'offre évaluée).

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite (courriel ou courrier) en utilisant la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

Il appartient donc au candidat, dès réception du cahier des charges de la consultation lors de son téléchargement à partir du site Internet évoqué par ailleurs, de fournir un courriel et des coordonnées postales valides pour toute la phase de passation du marché.

Contacts utiles :

François RIOU, Directeur SPL Destination Les Sables d'Olonne, tél. 02 51 96 85 95

Jimmy BERTRAND, Directeur Adjoint SPL Destination Les Sables d'Olonne, tél. 02 51 96 85 81

ARTICLE 8 – CAHIER DES CHARGES

Pour la fourniture d'un véhicule utilitaire aménagé pour la mission d'accueil hors les murs de la SPL destination Les Sables d'Olonne

1. Description de la mission d'accueil hors les murs de la SPL Destination Les Sables d'Olonne

La SPL destination Les Sables d'Olonne assure une mission d'Office de Tourisme sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération. Dans ce cadre, la SPL est amené, en complément de ses points d'accueil fixe (Bureaux d'information touristique) à se déplacer sur Les Sables d'Olonne d'Agglomération pour mener différentes missions d'accueil à l'occasion d'évènements, de manifestations, ou, pour conforter sa présence sur des zones d'attractivité touristique. Le cas échéant, la SPL peut conduire son action de représentation et de promotion à l'extérieur des Sables d'Olonne Agglomération.

L'accueil en mobilité réalisé par la SPL consiste à délivrer les prestations suivantes :

- Représentation de la marque Les Sables d'Olonne ;
- Informations et conseils, informations pratiques, hébergements, loisirs, activités et manifestations ;
- Promotion événementielle ;
- Remise de documents touristiques ;
- Ventes de prestations touristiques, activité de billetterie ;
- Ventes de produits boutique.

La SPL a vocation à circuler essentiellement sur Les Sables d'Olonne Agglomération en itinérance (2 à 3 points d'accueil par jour maximum). Le véhicule pourra toutefois être amené à effectuer des déplacements nationaux à l'occasion de manifestations (évaluées à 3 à 5 par an). Tous déplacements confondus, le kilométrage moyen annuel est estimé entre 5 000 et 10 000 kms maximum.

2. Prérequis techniques pour la fourniture d'un véhicule utilitaire pour la mission d'accueil hors les murs

2.1. Le véhicule devra répondre aux normes du permis de conduire B afin d'être utilisé sans restriction, dans la limite de la réglementation, par les salariés de la SPL.

2.2. La livraison du véhicule devra intervenir idéalement début mai 2022.

- > Il est demandé aux candidats d'évaluer la faisabilité technique d'une livraison idéale au mois de mai 2022. Les candidats motiveront leur réponse sous la forme d'un planning argumenté visant à justifier la date de livraison sur laquelle ils s'engagent prévisionnellement. Si la date du mois de mai 2022 ne pouvait être tenue, les candidats proposeront un planning de livraison dans les mêmes conditions que précédemment (planning argumenté).

2.3. Il est prévu de procéder à l'achat d'un véhicule neuf.

2.4. Le véhicule proposera une configuration d'équipements permettant les usages suivants :

- > L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap doit être prévue et permettre l'accès à l'ensemble des services au public proposés par le dispositif d'accueil.
- > Un espace extérieur d'accueil matérialisé type podium contiguë aux espaces intérieurs :
 - Il sera muni des systèmes de protection des personnes ad hoc ;

- Cet espace sera couvert (auvent ou autre solution) ;
 - Le montage de cet équipement devra être approprié à un usage simplifié et automatisé, idéalement mise en place par une seule personne ;
 - Par ailleurs, le véhicule devra pouvoir être équipé de supports pour (en position immobile / stationnement) deux oriflammes idéalement positionnés en avant et en arrière du véhicule (type oriflamme de 2,5 mètres de haut).
- > Un espace exposition/promotion :
- Des éléments d'aménagement permettront de présenter l'offre et la documentation à l'aide de présentoirs ou autres éléments de présentation ;
 - Des placards ou des solutions de stockage seront proposés pour la documentation ou tous autres équipements devant être rangé ;
 - Cet espace sera accessible à toutes personnes pour une consultation libre.
- > Un espace bureau/guichet d'accueil :
- Prévoir 2 postes de travail équipé d'un mobilier en position assise ;
 - Accès au guichet des personnes en situation de handicap (mobilité réduite).

Tous les espaces intérieurs seront dotés des équipements technique suivants :

- Câblage réseau permettant l'installation de matériel informatique relié à un réseau de data mobile (4/5G ou Wifi) pour au moins deux postes et un écran d'information vidéo ;
- Câblage électrique pour les mêmes usages que précédemment cités, ainsi que des prises complémentaires pour des usages multiples : recharge de matériels fonctionnant sur batterie, branchement de différents systèmes complémentaires positionnés en intérieur ou en extérieur (podium ou à proximité) du type écran vidéo ou sonorisation ;
- Il est précisé que la SPL fera son affaire de la mise en place de matériel informatique, écran, ou autre solution telle qu'un équipement de sonorisation externe.

2.5. Le véhicule sera équipé des matériels suivants pour un usage en autonomie :

- > Un espace sanitaire type WC à cassette à destination des salariés de la SPL ;
- > Un évier avec réserve d'eau embarquée et solution de stockage des eaux usées ;
- > Un réfrigérateur permettant le stockage minimal des repas des salariés travaillant sur les lieux d'implantation du véhicule ;
- > Un système de chauffage ou de climatisation réversible.

2.6. Signalétique :

- > L'ensemble de la carrosserie extérieure du véhicule devra être habillé aux couleurs de la marque Les Sables d'Olonne. Cet habillage est intégré à l'offre du présent marché. Il pourra faire l'objet d'autant de « bon à tirer » (BAT) que nécessaire avant l'habillage du véhicule.

2.7. Motorisation, énergie, équipement complémentaire :

- > Motorisation : il est demandé aux candidats d'examiner 4 options en fonction des possibilités du marché de l'automobile et de la connaissance technique des candidats. Chacune des options réalisables ou non sera techniquement argumentée au sein du dossier technique :
 - Options 1 : le véhicule serait doté d'un moteur thermique (essence / diesel) ;
 - Options 2 : le véhicule serait doté d'une motorisation électrique ;
 - Options 3 : le véhicule serait doté d'une motorisation mixte thermique/électrique ;
 - Option 4 : le véhicule serait doté d'une motorisation adaptable au fonctionnement à l'hydrogène.

L'argumentation proposée pourra prendre en compte :

- L'état actuel du marché de l'automobile et les contraintes des fournisseurs ;
 - Les conséquences de l'un ou l'autre choix sur :
 - i. La faisabilité technique ;
 - ii. Les usages ;
 - iii. Le planning de réalisation ;
 - iv. Le prix de la prestation de fourniture du véhicule ;
 - v. Etc.
- > Energie électrique pour fonctionnement du véhicule en format « bureau d'accueil », il est demandé aux candidats d'examiner deux options :
 - Option 1 : en fonctionnement « point d'accueil », autonomie par groupe électrogène ;
 - Option 2 : en fonctionnement « point d'accueil », autonomie par pack batteries avec option d'alimentation/recharge par panneaux solaires ;
 - Dans tous les cas, une solution d'alimentation électrique extérieure (alimentation sur réseau domestique ou public extérieur) doit être prévue.
 - > Equipement complémentaire :
 - Option : véhicule équipé d'un système d'attelage pour remorque (inférieure à 750 kg) ;
 - Les candidats préciseront si cette option (en cas de remorque inférieure à 750 kg tractée) l'incidence de celle-ci sur les autorisations préalables de circulation (le poids du véhicule + le poids maximal de la remorque peut nécessiter une adaptation du permis de conduire des salariés (formation)).

3. Présentation des tarifs

Les candidats présenteront le détail des prix en complétant le tableau ci-dessous :

Descriptif	Prix HT
Prix de l'acquisition d'un véhicule neuf (hors aménagements) :	
Options 1 : le véhicule serait doté d'un moteur thermique ;	
Options 2 : le véhicule serait doté d'une motorisation électrique ;	
Options 3 : le véhicule serait doté d'une motorisation mixte thermique/électrique ;	
Option 4 : le véhicule serait doté d'une motorisation adaptable au fonctionnement à l'hydrogène.	
Option : véhicule équipé d'un système d'attelage pour remorque (inférieure à 750 kg)	
Prix des aménagements :	
Prix des options d'aménagements :	
énergie	
Option 1 : en fonctionnement « point d'accueil », autonomie par groupe électrogène ;	
Option 2 : en fonctionnement « point d'accueil », autonomie par pack batteries avec option d'alimentation/recharge par panneaux solaires ;	
matériels	
Un espace sanitaire type WC à cassette à destination des salariés de la SPL ;	
Un évier avec réserve d'eau embarquée et solution de stockage des eaux usées ;	
Un réfrigérateur permettant le stockage minimal des repas des salariés travaillant sur les lieux d'implantation du véhicule ;	
Un système de chauffage ou de climatisation réversible.	
Signalétique extérieure :	
Prix de la signalétique (habillage extérieur (hors BAT, voir ci-dessous)	
Prix par BAT signalétique avant pose (bon à tirer, prix unitaire)	

Ce tableau pourra être complété de tous les éléments de description tarifaire jugés nécessaires par les candidats.